



L'ACCÈS AUX DROITS

Un nouveau pacte social écologiste : un égal accès aux droits pour toutes et tous

Une justice lointaine et sans moyens

Dans la théorie, la France garantit l'accès aux droits par « un égal accès à la justice » alors qu'il correspond plus largement à la possibilité concrète et matérielle de la connaissance de ses droits, de la capacité de les faire respecter à travers le processus juridictionnel et à défaut la possibilité de les faire appliquer par la justice.

Pourtant, certaines populations ont un moindre accès à ces droits et s'en trouvent moins "égaux" devant la justice. L'effectivité de la citoyenneté sociale s'en trouve mise en cause pour une partie de la population.

Les difficultés administratives des jeunes et notamment en matière d'informations sur leurs droits est la conséquence d'une moindre attention des politiques menées en leur faveur.

La dématérialisation des services publics creuse la fracture numérique. D'autant que cette numérisation déshumanisée peut sembler lointaine et peu empathique.

Les discriminations génèrent une faible mobilisation, par les victimes, des recours à leur disposition. Méconnaissance de leurs droits, et perte de confiance dans les institutions susceptibles de remédier aux abus nourrissent un sentiment d'injustice qui met à mal les valeurs d'égalité de notre société et le sentiment d'être partie d'une République égalitaire. En 2019, seuls 53% des Français ont confiance en la Justice, 62% considèrent qu'elle fonctionne mal et seuls 47% pensent que les juges sont neutres et impartiaux dans leurs jugements.

L'action des associations et leur accès à la justice sont rognés par des conditions de plus en plus restrictives pour rester en justice.

De surcroît, de nombreux obstacles fonctionnels et procéduraux entravent cet accès aux droits pour tout un chacun: le coût de l'accès à l'information juridique et au juge, la lenteur de la justice avec des délais de jugement qui ne cessent de s'allonger, certaines règles de prescription, la complexité des procédures, les comparutions immédiates qui représentent 70 % des peines d'emprisonnement... La possibilité de recourir aux services et à l'appui d'un avocat est trop méconnue et inégale sur l'ensemble du territoire.

Pourtant, la France fait partie des rares pays où les parties n'ont pas à payer de taxe ou de frais de justice pour initier une procédure. L'aide juridictionnelle est donc insuffisante à pallier ces difficultés.

Parallèlement, le manque de moyens criants éloigne la justice du justiciable. Le budget alloué à l'institution judiciaire qui regroupe les crédits dédiés aux tribunaux, au ministère public et à l'aide judiciaire ne représente que 0,20% du PIB français. La justice française est exsangue.

L'éloignement des juridictions par la refonte de la carte judiciaire renvoie l'image d'une justice lointaine, expéditive, déshumanisée dont les décisions ne sont plus comprises et auxquelles il est difficile de se conformer.

Au-delà des individus, la nature est la grande perdante. Dénuée de personnalité juridique, les tribunaux lui sont interdits. Lorsqu'elle subit un préjudice, seules des associations ou des collectivités publiques peuvent agir en son nom et faire réparer ce préjudice par une restauration de son état d'origine.

Pour une justice inclusive et didactique

Depuis la Révolution française, les gouvernements français nourrissent une crainte des prérogatives de la justice, et agitent incessamment le spectre du gouvernement des juges. De ce fait, la justice est rognée dans sa mission de défendre les droits par des allocations de budget ridicules et par la mainmise du politique.

Les gouvernements successifs ont également peur des citoyens eux-mêmes, comme si faciliter l'accès aux droits devait conduire nécessairement à une explosion des litiges et contentieux.

La première conséquence de ces politiques publiques de défiance, c'est une justice de classe, entre d'un côté ceux qui peuvent bénéficier des conseils juridiques avisés et mener de longs contentieux, et de l'autre ceux qui n'en ont pas les moyens et qui renoncent à se prévaloir de leurs droits ou se trouvent ballotés dans des procédures absconses et décourageantes.

Un accès aux droits efficace nécessite la mise en place de mécanismes permettant à tou-t-es de surpasser les contraintes, notamment financières, de fonctionnement de ces mécanismes et de pallier les discriminations.

Il est temps de revendiquer notre confiance en la Justice et dans les citoyen-e-s. La justice se doit d'être didactique, expliquée pour espérer qu'elle soit respectée et que la confiance soit rétablie avec le justiciable. Pour que la sanction soit comprise, elle doit être entendue et perçue comme juste.

Pour cela, la valorisation de la justice, respect d'un véritable équilibre des pouvoirs avec pour corollaire la capacité de l'autorité judiciaire d'être un réel contrepoids aux pouvoirs exécutifs et législatifs et de contrôler leur action est un prérequis.

Nous ne croyons pas aux droits théoriques: les droits doivent être connus, défendus et mis en œuvre. L'accès aux droits et à la justice doivent être faciles et facilités. Le critère d'appréciation en

est l'impact pratique sur la vie des citoyens. Simplification, application et respect des droits sont les fondamentaux qui permettront un égal accès de tou-te-s à tous les droits.

Face à l'urgence de préserver notre environnement, EELV veut ouvrir de nouveaux droits et élargir l'horizon juridique en octroyant la personnalité juridique à la nature, en simplifiant les actions en justice des associations, notamment pour se porter parties civiles et en réfléchissant à la pertinence des prescriptions.

Donner une personnalité à la nature, c'est lui permettre d'agir pour elle-même en tant qu'entité, et pas seulement comme un bien d'une structure humaine où le préjudice reconnu à la nature ne l'est que par le prisme du préjudice que celui-ci ferait subir aux humains.

EELV veut redonner pleinement à la Justice les moyens de remplir ces missions. Entraver l'accès à la Justice, c'est renforcer les inégalités. Réconcilier les Français avec la Justice, c'est les réconcilier avec eux-mêmes.

Par une nouvelle approche de la Justice, EELV entend assumer une conception cohérente, responsable et équilibrée du Pouvoir. La démocratie est telle un écosystème: elle se nourrit de la participation de chacun-e, sa survie dépend de la capacité de chacun-e à y trouver sa place et à s'y épanouir.

Les écologistes proposent

1. Développer la culture juridique de tous les citoyens pour en faire des acteurs éclairés de la démocratie

La culture juridique doit être développée dès le collège et se poursuivre au lycée. Cette formation pourra prendre la forme d'enseignements pratiques et de stages d'observation obligatoires au sein des juridictions pour donner à tous les notions de base sur l'organisation de la justice, les différentes procédures, le vocabulaire de base.

La pratique de l'"aller vers" sera développée notamment par la mise en oeuvre de permanences juridiques dans les écoles, les entreprises, les institutions en plus de celles existant dans les Mairies.

2. Doter la justice du budget indispensable à ses missions

Pour pallier les insuffisances de la loi de programmation de la Justice 2021, une nouvelle loi d'orientation et de programmation 2022-2027 sera élaborée en partenariat avec les acteurs concernés, professionnels du droit mais également acteurs de la société civile. Le budget du fonctionnement de la justice et de l'administration pénitentiaire y seront séparés.

Le budget de l'aide juridictionnelle sera augmenté à une plus juste proportion avec l'expérimentation d'un mécanisme innovant de probono.

3. Réhumaniser la justice

Nous proposerons l'encadrement des délais de jugement, la limitation de la durée des audiences mais surtout du nombre de dossiers enrôlés par audience. La comparution immédiate étant le symbole d'une justice qui ne prend pas le temps d'écouter les parties, le recours à ce mode de jugement doit devenir une exception.

Pour les litiges du quotidien, nous développerons la culture de la médiation par la création d'un service public gratuit de la médiation et de la conciliation, avec des professionnels spécifiquement formés, pour les litiges du quotidien (habitat, famille, voisinage...). La justice restaurative sera promue.

4. De nouveaux droits pour de nouvelles problématiques

La reconnaissance des droits de la nature et des écosystèmes et l'instauration de mécanismes, tels que des tuteurs légaux, garantira à la nature et aux écosystèmes de se défendre et d'obtenir réparation en cas d'atteinte. Nous garantirons la reconnaissance de leurs droits a priori à travers le droit de l'urbanisme et en incitant la mise en place des parlements locaux des écosystèmes.

Nous instaurerons une aide juridictionnelle spécifique au droit de l'environnement, permettant à des citoyens de contrôler le respect des normes par les projets s'implantant sur leur territoire. Pour une large diffusion des droits écologiques et environnementaux, des Maisons de l'accès aux droits écolos seront mises en place sur tout le territoire. L'accès aux informations environnementales étant encore insuffisamment assuré, il sera donc proposé de créer un référé administratif information adapté.